

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

DÉLIBÉRATION PARITAIRE N°2-26 RELATIVE AU CALENDRIER 2026 DES GROUPES TECHNIQUES PARITAIRES DE L'ANFA

Les organisations soussignées,

Vu l'article 1-21 b) 1 de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile,

Vu l'avenant n°35 du 6 décembre 2002 relatif aux qualifications et aux classifications professionnelles (étendu par arrêté du 30 avril 2003, JO du 14 mai 2003), prévoyant la création du Répertoire National des Qualifications Professionnelles (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCSA),

Vu l'Accord Paritaire National complémentaire du 15 mai 2007 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNCSA (étendu par arrêté du 17 décembre 2007, JO du 23 décembre 2007) et ses avenants n°1 en date du 22 février 2017 (étendu par arrêté du 12 juin 2017, JO du 1^{er} juillet 2017) et n°2 (étendu par arrêté du 5 février 2018, JO du 16 février 2018), prévoyant notamment que les décisions de création, de modification et de suppression de fiches de qualification sont prises par accord paritaire national négocié et conclu lors de la dernière CPN de chaque semestre,

Vu les délibérations paritaires n°3-19 du 13 février 2019 relative au processus d'examen paritaire des qualifications et n°24-23 du 9 novembre 2023 relative au dialogue social sur les classifications dans le cadre des examens périodiques des RNQSA/RNCSA,

Vu la délibération paritaire n°1-26 du 22 janvier 2026 relative aux évolutions des qualifications professionnelles,

Considérant l'importance que les partenaires sociaux portent au suivi des dispositifs de qualification pour chacune des filières existantes dans le RNQSA en lien avec le panorama des emplois et les classifications afférentes, et par conséquent à la nécessité d'organiser un dialogue social permanent dans l'ensemble de ces domaines, selon un processus normalisé paritairement et étendu par le ministère du Travail,

Considérant le souhait des partenaires sociaux de la branche des Services de l'Automobile au sein de la Commission Paritaire Nationale de déployer les actions de formation nécessaires au développement de l'emploi et de l'employabilité dans la Branche et d'accompagner la transformation des métiers de la Branche au regard des enjeux d'aujourd'hui et de demain,

Conviennent de ce qui suit :

Article 1^{er} - Organisation des groupes techniques paritaires 2026

Des groupes techniques paritaires sont organisés pour l'année 2026 afin d'étudier l'ensemble des dossiers liés au suivi technique du RNQSA et du RNCSA, dans les conditions mentionnées à l'article 6.2 de la délibération n°3-19 susvisée relatif au processus de construction des fiches de qualification.

L'ANFA assure le secrétariat et l'animation de ces groupes techniques paritaires.

RC
SM VW
H
W
D
C

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

Article 2 – Validation du calendrier 2026

Conformément à l'alinéa 5 de l'article 6.2 précité, et sous réserve des dispositions des alinéas 4 et 8 de l'article 6.2, les organisations soussignées valident pour l'année 2026 le calendrier des groupes techniques paritaires suivant après proposition par l'ANFA lors de la Commission Paritaire Nationale du 18 décembre 2025 :

1^{er} SEMESTRE

THÈMES	DATES
CARROSSERIE-PEINTURE	Lundi 9 mars 14h à 16h30
VENTE ET MAINTENANCE MOTOCYCLES	Mercredi 11 mars 14h à 16h30
VÉHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS (Vente, Maintenance, Pneumatiques)	Lundi 16 mars 14h à 16h30
ENTRETIEN ET RÉPARATION DES AUTOMOBILES Maintenance VL	Mercredi 1 ^{er} avril 14h à 16h30

2nd SEMESTRE

THÈMES	DATES
DÉMONTAGE-RECYCLAGE	Lundi 28 septembre 14h à 16h30
DÉPANNAGE-REMORQUAGE	Lundi 5 octobre 14h à 16h30
VENTE DE PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	Mardi 6 octobre 14h à 16h30
SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRÈS-VENTE AUTOMOBILE	Lundi 12 octobre 14h à 16h30
VÉHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	Mardi 13 octobre 14h à 16h30
PRÉPARATION-RÉNOVATION DES VÉHICULES	Mardi 3 novembre 14h à 16h30

Fait à Meudon, le 22 janvier 2026

Organisations Professionnelles

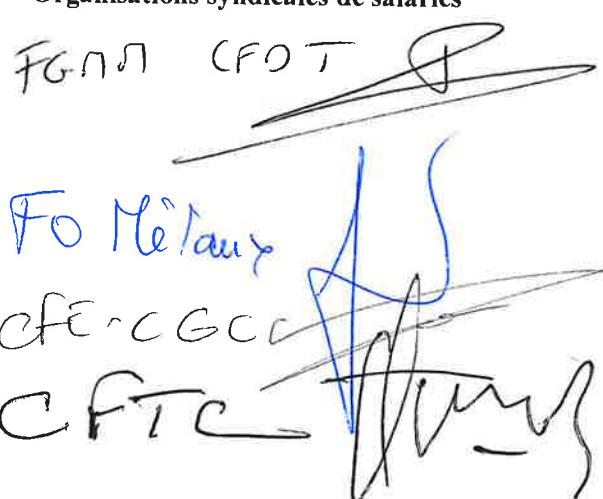
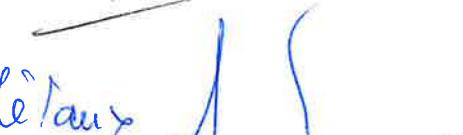
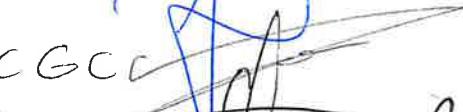
MOBILIANS


J2n JSt

FNA



Organisations syndicales de salariés


FGNL CFDT 
FO Métal 
CFE-CGC 
CFTC 